



A qui revient l'entretien d'une haie non entretenue à l'arrivée

Par **ourania**, le **22/06/2009** à **16:53**

Bonjour,

il a été précisé sur l'état des lieux de la maison que j'occupe que les haies n'étaient pas taillées.

Je sais que la taille des haies incombent au locataire mais qu'en est il dans ce cas là ? suis je tenu de tailler régulièrement les haies ? Et qu'en sera t il lors de mon départ.

D'autre part suis je libre de la hauteur de la taille de ces haies puis je tailler à la hauteur que je veux sans dépasser les deux metres ou suis je tenu à respecter une hauteur ?

Merci par avance